

CRH
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
LE 4 FÉVRIER 2010 SOUS LE NUMÉRO D. 10-0036

COMPLÉMENT D'INFORMATION DÉPOSÉ
AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
LE 30 JUILLET 2010

Établissement de crédit agréé en qualité de société financière
Société anonyme au capital de 199 927 500 euros
Siège social : 35 rue La Boétie - 75008 PARIS
333 614 980 R.C.S. PARIS - APE 6492Z
Téléphone : 33 (0)1 42 89 49 10 - Télécopie : 33 (0)1 42 89 29 67



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juillet 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 février 2010 sous le numéro D. 10-0036. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

SOMMAIRE

(Reprenant les rubriques du document de référence, conforme à l'annexe XI du règlement CE 809/2004, faisant l'objet d'une actualisation)

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ.....	page 5
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2010.....	page 9
CHAPITRE 1 - PERSONNES RESPONSABLES.....	page 11
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU COMPLÉMENT D'INFORMATION.....	page 11
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE.....	page 11
CHAPITRE 2 - CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES.....	page 13
2.1. CONTRÔLEURS LÉGAUX.....	page 13
2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires.....	page 13
2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants.....	page 13
CHAPITRE 4 - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR.....	page 15
4.2. EMPRUNTS OBLIGATAIRES.....	page 15
4.2.1. Politique d'émission.....	page 15
4.2.2. Émissions obligataires de l'exercice.....	page 16
4.2.3. Échéancier des emprunts obligataires au 30 juin 2010.....	page 17
CHAPITRE 5 – APERÇU DES ACTIVITÉS.....	page 19
5.2. REFINANCEMENTS.....	page 19
5.2.1. Évolution du montant des prêts accordés.....	page 19
5.2.2. Évolution des encours de prêts.....	page 19
5.2.4. Situation des refinancements des crédits à l'habitat aux ménages en France.....	page 20
CHAPITRE 9 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	page 21
9.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE.....	page 21
9.1.0. Présidents d'honneur.....	page 21
9.1.1. Conseil d'administration.....	page 21
9.1.2. Direction.....	page 22
9.1.3. Comité des rémunérations.....	page 22
9.1.4. Comité d'audit.....	page 22
CHAPITRE 10 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	page 23
10.1. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES OU GROUPES D'ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 3% DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2010.....	page 23
CHAPITRE 11 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR.....	page 25
11.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	page 25
BILAN.....	page 25
COMPTE DE RÉSULTAT.....	page 28
ANNEXE.....	page 29
11.4. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES.....	page 43
11.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES.....	page 43
11.6. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	page 43
11.7. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION DE L'ÉMETTEUR.....	page 43
CHAPITRE 14 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	page 45

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

ACTIVITÉ

Tout au long du premier semestre 2010, le marché obligataire a été affecté par des tensions, notamment sur les obligations des pays jugés plus fragiles en zone euro. Ce contexte a incité les investisseurs à privilégier les valeurs de qualité. Les obligations de la CRH ont ainsi pu bénéficier d'une demande spécifique, complétée par les souscriptions des banques centrales de la zone euro dans le cadre du programme d'achat de *covered bonds* décidé l'an passé et qui vient de s'achever.

Le montant ainsi levé par la CRH au cours du premier semestre 2010 s'élève à 5 665 millions d'euros, il était de 2 890 millions d'euros au cours du premier semestre 2009. À ce montant, viendra s'ajouter le 21 juillet prochain, celui d'une émission obligataire lancée le 24 juin 2010 pour 250 millions de francs suisses.

Conformément à l'objet social de la société, le montant de l'encours des prêts est égal à celui de l'encours des emprunts obligataires.

Le montant des prêts accordés au cours du semestre, égal à celui des emprunts obligataires émis, est très supérieur à celui du premier semestre 2009.

Depuis la création de la société, le montant total des prêts accordés atteint ainsi 66,8 milliards d'euros au 30 juin 2010.

Après prise en compte des remboursements finaux, l'encours des prêts au 30 juin 2010 s'établit à 42,2 milliards d'euros contre 39,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009 et 40,6 milliards d'euros au 30 juin 2009.

Il n'y a pas eu de remboursements anticipés au cours de la période.

Le 21 juillet 2010, sera réglée la première émission en devises de la CRH. Cette opération est destinée à refinancer les crédits à l'habitat en francs suisses accordés par certains actionnaires à des travailleurs frontaliers pour financer l'acquisition ou la construction de logements situés en France.

Dans cette opération, la CRH emprunte en francs suisses, prête en francs suisses et reçoit en garantie des prêts à l'habitat en francs suisses conformes à la réglementation applicable à la CRH. Une telle opération ne crée pas un risque de change pour la CRH.

Le lancement de nouveaux emprunts obligataires au cours du second semestre dépendra avant tout de l'état du marché, les besoins de refinancements des actionnaires restant consistants.

Enfin, en vertu d'une convention signée avec la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF), la CRH assure, depuis le 1^{er} janvier 2010, le suivi et le contrôle du service de la dette et de la gestion des garanties de la SFEF, en liaison avec la Banque de France et des prestataires de services. Le montant de la rémunération de la CRH pour le premier semestre 2010 s'élève à 40 000 euros hors taxe.

RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

a) Résultats

Il est rappelé que les opérations de refinancement, c'est-à-dire les opérations de prêt et d'emprunt, mais aussi de remboursement, n'ont pas d'incidence directe sur les résultats. En effet, la CRH ne prélève pas de marge sur ses opérations et prête à ses actionnaires l'intégralité des capitaux qu'elle a levés sur le marché financier, dans les mêmes conditions de taux et de durée.

De ce fait, les résultats de la CRH correspondent au produit du placement des fonds propres sur le marché monétaire, déduction faite des frais généraux et de la rémunération des emprunts subordonnés contractés auprès des actionnaires.

Le niveau des taux très bas, l'EONIA moyen s'établit à 0,34%, impacte fortement ses résultats.

Au 30 juin 2010, le résultat net d'impôt sur les sociétés s'établit à 69 753,63 euros contre 394 078,98 euros au 30 juin 2009.

Ce résultat est obtenu avec un taux moyen de placement des fonds propres de 1,08%. Le niveau des taux est ainsi partiellement compensé par une gestion de la trésorerie à une échéance plus longue. Lors des renouvellements des placements arrivant à échéance, l'horizon des placements à taux fixe se situe généralement entre 12 et 18 mois. Pour des durées plus longues, jusqu'à trois ans, les placements se font à taux révisable indexé sur l'Euribor 3 mois majoré d'une marge.

Avec un rendement moyen supérieur à 1%, la CRH est en mesure de couvrir à la fois les frais de fonctionnement et la rémunération partie fixe des prêts subordonnés qui lui sont consentis par ses actionnaires.

Le déménagement des services de la CRH du quatrième étage pour des locaux plus grands au troisième étage du 35 rue La Boétie n'impacte pas les frais généraux du premier semestre 2010 en raison de la franchise de loyer négociée avec le bailleur.

Au second semestre, les frais généraux vont être impactés par le loyer mais aussi par le recrutement de deux nouveaux collaborateurs, l'un à l'Inspection, l'autre à l'Administration Comptabilité.

Le montant de la contribution de la CRH aux frais de contrôle destinée au financement de l'Autorité de Contrôle Prudenciel s'élève à 197 751,19 euros en année pleine. Cette nouvelle charge double le poste Impôts et taxes par rapport à l'an passé.

b) Situation financière

Au 30 juin 2010 et depuis le 30 juin 2009, les fonds propres de la CRH, hors emprunts subordonnés, sont stables au voisinage de 210 millions d'euros.

Le ratio de solvabilité de la CRH s'établit à 8,66% au 30 juin 2010 contre 8,69% au 31 décembre 2009 et 8,67% au 30 juin 2009. Le calcul du ratio "Bâle II" est effectué en utilisant

la méthode standard pour le risque de crédit et l'approche de base pour le risque opérationnel. Ce référentiel n'induit pas d'écart significatif par rapport au précédent référentiel "Bâle I".

c) Endettement

Il est rappelé que la CRH n'emprunte pas pour son propre compte mais pour le compte des banques. Lors des échéances d'intérêt et de remboursement, les banques emprunteuses lui apportent les sommes correspondant au service de sa dette. La CRH n'a donc pas à dégager de marge brute d'autofinancement pour servir et amortir ses emprunts. Dès lors, l'analyse de son endettement propre n'a qu'un sens limité.

DÉLAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

La société se conforme aux règles en vigueur. Au 30 juin 2010, le montant des dettes fournisseurs s'élève à 88 171,68 euros. Le délai de paiement de ces dettes est inférieur à un mois.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2010

Période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Caisse de Refinancement de l'Habitat S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 30 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.
Représentée par
Rémy TABUTEAU
Associé

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS S.A.
NEXIA INTERNATIONAL
Représentée par
Olivier LELONG
Associé

CHAPITRE 1 - PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU COMPLÉMENT D'INFORMATION

Monsieur Henry RAYMOND, Président Directeur Général de la CRH.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 5 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

À Paris, le 30 juillet 2010

Le Président Directeur Général
Henry RAYMOND

CHAPITRE 2 - CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. CONTRÔLEURS LÉGAUX

2.1.1. Commissaires aux comptes titulaires

1) AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS SA

NEXIA International

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Adresse : 33 rue Daru 75008 PARIS

Représentée par : Monsieur Olivier LELONG

Mandat : Désigné initialement le 16 avril 1991, renouvelé le 4 mars 1997, le 4 mars 2003 et le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2) KPMG Audit

Département de KPMG SA

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Adresse : Immeuble le Palatin – 3 cours du Triangle
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Représentée par : Monsieur Rémy TABUTEAU

Mandat : Désigné initialement le 16 avril 1991, renouvelé le 4 mars 1997, le 4 mars 2003 et le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.2. Commissaires aux comptes suppléants

1) Monsieur Olivier JURAMIE

Commissaire aux comptes suppléant de AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS SA

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

Adresse : 33 rue Daru 75008 PARIS

Mandat : Désigné le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2) Madame Isabelle GOALEC

Commissaire aux comptes suppléant de KPMG Audit

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles

Adresse : Immeuble le Palatin – 3 cours du Triangle
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Mandat : Désignée le 3 mars 2009.

Durée du présent mandat : Le présent mandat, d'une durée de six années, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

CHAPITRE 4 - INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.2. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

4.2.1. Politique d'émission

Les montants annuels des émissions de la CRH sont ici récapitulés :

Année	Nombre d'émissions dans l'année	Montant nominal en millions d'€	
1985 (4 ^{ème} trimestre)	2	551,87	25 émissions garanties par l'État pour 5 774,77 millions d'€
1986	6	1 506,20	
1987	8	1 783,65	
1988	9	1 933,05	
1988	1	152,45	179 émissions non garanties par l'État pour 60 988,26 millions d'€
1989	6	1 184,53	
1990	8	1 219,59	
1991	10	1 829,39	
1992	8	1 387,29	
1993	11	1 585,47	
1994	1	91,47	
1995	2	266,79	
1996	2	525,95	
1997	2	304,90	
1998 *	6	2 143,43	
1999 *	12	3 055,00	
2000	9	2 553,00	
2001	9	1 384,00	
2002	9	1 798,00	
2003	8	1 802,00	
2004	9	2 560,00	
2005	10	3 050,00	
2006	12	7 655,00	
2007	14	8 325,00	
2008	6	7 400,00	
2009	15	5 050,00	
2010 (6 mois) **	9	5 665,00	
Total	204	66 763,03	66 763,03

* Y compris les montants correspondant à l'offre publique d'échange intervenue au cours de l'année.

** S'y ajoutera le 21 juillet prochain, le montant d'une émission obligataire lancée le 24 juin 2010 de 250 millions de francs suisses.

4.2.2. Émissions obligataires de l'exercice

Au cours du premier semestre, ont été réalisées neuf émissions obligataires pour un montant total de 5 665 millions d'euros et une émission obligataire en devises pour un montant de 250 millions de francs suisses. Cette émission, lancée le 24 juin 2010 sera réglée le 21 juillet 2010.

Ces émissions présentaient les caractéristiques ci-après :

N° de l'émission	Emprunt	Code Isin	Date de règlement	N° et date de visa AMF
10-01	5,00% avril 2019	FR0010744904	21/01/10	10-013 du 18/01/10
10-02	3,75% février 2020	FR0010857672	19/02/10	10-023 du 17/02/10
10-03	4,25% octobre 2014	FR0010018275	08/03/10	10-040 du 04/03/10
10-04	4,50% octobre 2017	FR0010591578	09/03/10	10-039 du 04/03/10
10-05	5,00% octobre 2013	FR0000488702	24/03/10	10-058 du 19/03/10
10-06	3,75% février 2020	FR0010857672	26/04/10	10-105 du 22/04/10
10-07	2,50% mai 2015	FR0010892521	07/05/10	10-111 du 04/05/10
10-08	2,50% mai 2015	FR0010892521	07/06/10	10-160 du 03/06/10
10-09	3,50% juin 2020	FR0010910240	22/06/10	10-186 du 18/06/10
10-10	1,50% septembre 2015	CH0114336255	21/07/10	Non concerné

Émissions en euros					
N° de l'émission	Emprunt	Montant en millions	Taux de revient émetteur (en %)	Taux souscripteur (en %)	Écart de taux contre swap euribor 6 mois reoffer
10-01	5,00% avril 2019	500	3,88	3,84	43 c
10-02	3,75% février 2020	1 200	3,98	3,94	53 c
10-03	4,25% octobre 2014	550	2,65	2,60	25 c
10-04	4,50% octobre 2017	450	3,49	3,44	43 c
10-05	5,00% octobre 2013	165	2,27	2,27	17 c
10-06	3,75% février 2020	800	3,73	3,69	42 c
10-07	2,50% mai 2015	500	2,69	2,63	27 c
10-08	2,50% mai 2015	250	2,47	2,41	35 c
10-09	3,50% juin 2020	1 250	3,56	3,52	60 c
Montant cumulé des émissions		5 665			

Émission en francs suisses					
N° de l'émission	Emprunt	Montant en millions	Taux de revient émetteur (en %)	Taux souscripteur (en %)	Écart de taux contre swap Gottex 6 mois reoffer
10-10	1,50% septembre 2015	250	1,43	1,48	12 c

Ces conditions situent la CRH parmi les meilleures signatures européennes.

4.2.3. Échéancier des emprunts obligataires au 30 juin 2010

Emprunt	Date de remboursement	Code Isin	Quantité de titres	Valeur nominale unitaire	Encours en millions d'€
CRH 4,375% octobre 2010	11/10/2010	FR0010526996	2 850 000 000	1	2 850,0
CRH 4% novembre 2010	16/11/2010	FR0010687376	15 000	100 000	1 500,0
CRH 4,20% avril 2011	25/04/2011	FR0000186249	3 506 131	1 000	3 506,1
CRH 3,75% juin 2011	24/06/2011	FR0010591560	1 600 000 000	1	1 600,0
CRH 5,00% octobre 2013	25/10/2013	FR0000488702	4 305 000 000	1	4 305,0
CRH 4,25% octobre 2014	25/10/2014	FR0010018275	3 695 000 000	1	3 695,0
CRH 2,50% mai 2015	07/05/2015	FR0010892521	750 000 000	1	750,0
CRH 4,10% octobre 2015	25/10/2015	FR0010134379	4 970 000 000	1	4 970,0
CRH 3,75% décembre 2016	12/12/2016	FR0010697292	15 000	100 000	1 500,0
CRH 3,50% avril 2017	25/04/2017	FR0010261495	4 870 000 000	1	4 870,0
CRH 4,50% octobre 2017	25/10/2017	FR0010591578	2 415 000 000	1	2 415,0
CRH 4,00% avril 2018	25/04/2018	FR0010345181	4 040 000 000	1	4 040,0
CRH 5,00% avril 2019	08/04/2019	FR0010744904	2 905 000 000	1	2 905,0
CRH 3,75% février 2020	19/02/2020	FR0010857672	2 000 000 000	1	2 000,0
CRH 3,50% juin 2020	22/06/2020	FR0010910240	1 250 000 000	1	1 250,0
Total					42 156,1

CHAPITRE 5 – APERÇU DES ACTIVITÉS

5.2. REFINANCEMENTS

Évolution du montant des prêts accordés et des encours éligibles aux refinancements de la CRH, situation des refinancements des crédits à l'habitat et conjoncture immobilière en France

5.2.1. Évolution du montant des prêts accordés

Le tableau ci-après reprend l'évolution du montant des prêts accordés par la CRH en 2010 et au cours des trois derniers exercices.

En milliards d'€	2007	2008	2009	2010*
Montant des prêts accordés	8,3	7,4	5,1	5,7

* Chiffre arrêté au 30 juin 2010.

5.2.2. Évolution des encours de prêts

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des encours de prêts de la CRH depuis le 31 décembre 2007.

Établissements de crédit emprunteurs	En millions d'€				
	Au 31/12/07	Au 31/12/08	Au 31/12/09	Au 30/06/10	Au 30/06/10 (en %)
Crédit Agricole SA	9 353	10 881	10 913	10 978	26,0
Banque Fédérative du Crédit Mutuel *	5 873	6 422	6 872	7 466	17,7
Crédit Lyonnais	4 655	4 350	4 830	5 563	13,2
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	3 965	4 152	4 932	4 926	11,7
Société Générale	3 376	4 175	3 496	4 369	10,4
BNP Paribas	2 727	3 313	3 432	3 651	8,7
Crédit Mutuel Arkéa	1 588	1 980	2 135	2 135	5,0
BPCE	1 329	1 705	1 878	1 902	4,5
Crédit du Nord	584	600	825	825	2,0
GE Money Bank	40	99	159	211	0,5
Banque Patrimoine et Immobilier	260	80	80	50	0,1
Autres emprunteurs	237	100	90	80	0,2
Ensemble des emprunteurs	33 987	37 857	39 642	42 156	100,0

* À la demande de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au cours de l'exercice 2007, les prêts accordés par la CRH au Crédit Industriel et Commercial ont été regroupés avec ceux accordés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

5.2.4. Situation des refinancements des crédits à l'habitat aux ménages en France

Le tableau ci-après reprend quelques chiffres globaux :

Situation au 31 décembre 2009

En milliards d'€

Emplois des Institutions financières monétaires		Ressources des Institutions financières monétaires	
Crédits à l'habitat aux ménages	737,6	Ressources réglementées <i>(hors livrets A et bleus)</i>	520,5
		<i>Covered bonds</i>	216,7
Autres emplois	6 919,1	Autres ressources	6 919,5
		- dont capital et réserves 454,7	
		- dont dépôts non réglementés 804,6	
Total emplois	7 656,7	Total ressources	7 656,7

Source : Ce document est dorénavant établi à partir des chiffres publiés par la Banque de France (bulletin du 2^{ème} trimestre 2010). Il n'est pas parfaitement comparable au document publié précédemment. Du fait du remplacement de la Commission Bancaire par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, le rapport de cette autorité ne comporte plus, en effet à ce jour, les données antérieurement utilisées pour confectionner ce tableau.

CHAPITRE 9 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

9.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

9.1.0. Présidents d'honneur

- Monsieur Georges PLESCOFF (†)
- Monsieur Claude PIERRE-BROSSOLETTE

9.1.1. Conseil d'administration

- **Monsieur Henry RAYMOND (1)** Président
Directeur Général
Nomination le 13 mars 2007
Première nomination en qualité d'administrateur
le 13/03/2007 pour 6 ans.
- **Banque Fédérative du Crédit Mutuel** Administrateur
représentée par Monsieur Jean-François TAURAND
Responsable de la Gestion de Bilan
6 avenue de Provence - 75009 PARIS
Première nomination par cooptation de la Compagnie Financière
de CIC et de l'UE par le conseil d'administration réuni le
17/10/1995, confirmée le 27/02/1996 pour le CIC
Mandat confirmé le 04/03/2008 pour 5 ans soit la durée restante
du mandat de CIC démissionnaire.
- **BNP Paribas** Administrateur
représentée par Madame Valérie BRUNERIE (2)
Responsable du *Funding* du Groupe
3 rue d'Antin - 75002 PARIS
Première nomination de la Banque Nationale de Paris
le 21/10/1985, mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.
- **BPCE** Administrateur
représentée par Monsieur Patrick MENU
Directeur du Département Finances
50 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS
Première nomination de la Caisse Centrale des Banques Populaires
le 21/10/1985, mandat confirmé le 02/03/10 pour 5 ans, soit la durée
restante du mandat de Banque Fédérale des banques Populaires
démissionnaire.
- **Caisse Centrale du Crédit Mutuel** Administrateur
représentée par Madame Sophie OLIVIER
Responsable du Marché des Particuliers
88/90 rue Cardinet - 75017 PARIS
Première nomination le 10/04/1990,
mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.

(1) Depuis le 1er janvier 2010, Monsieur Henry RAYMOND est également Directeur Général de la Société de Financement de l'Économie Française.

(2) Depuis le 18 décembre 2009, Madame Valérie BRUNERIE est également devenue Administrateur et Vice Présidente du conseil d'administration de la Société de Financement de l'Économie Française. Par ailleurs, Madame Valérie BRUNERIE est Président du Directoire de BNPP Home Loan Covered Bonds, Directeur Général Délégué de BNPP Public Sector SCF et Administrateur de France Titrisation.

- Crédit Agricole SA**
représenté par Madame Nadine FEDON (3)
Responsable du Refinancement Groupe
91/93 boulevard Pasteur - 75015 PARIS
Première nomination de la Caisse Nationale de Crédit Agricole
le 12/05/1987, mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.

Administrateur
- Crédit Lyonnais**
représenté par Monsieur Christian LARRICQ-FOURCADE
Responsable de Gestion de Bilan
19 boulevard des Italiens - 75002 PARIS
Première nomination le 19/04/1988,
mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.

Administrateur
- GE Money Bank**
représenté par Monsieur François KLIBER
Directeur Général
Tour Europlaza - La Défense 4
20 avenue André Prothin - 92063 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
Première nomination de la BFIM Sovac le 21/10/1985,
mandat renouvelé pour 6 ans le 13/03/2007.

Administrateur
- Société Générale**
représentée par Monsieur Vincent ROBILLARD (4)
Responsable du *Funding* du Groupe
17 cours Valmy - 92972 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
Première nomination le 21/10/1985,
mandat renouvelé pour 6 ans le 03/03/2009.

Administrateur

9.1.2. Direction

- Monsieur Henry RAYMOND
élisant domicile au siège de la société.

Président Directeur Général
- Monsieur Alain CHÉNEAU
élisant domicile au siège de la société.

Secrétaire Général

9.1.3. Comité des rémunérations

- Caisse Centrale du Crédit Mutuel : Madame Sophie OLIVIER
- Crédit Agricole SA : Madame Nadine FEDON
- Société Générale : Monsieur Vincent ROBILLARD

9.1.4. Comité d'audit

- Monsieur Christian LARRICQ-FOURCADE
- Monsieur Patrick MENU
- Monsieur Jean-François TAURAND

(3) Depuis le 18 décembre 2009, Madame Nadine FEDON est également devenue Administrateur de la Société de Financement de l'Économie Française. Par ailleurs, Madame Nadine FEDON est Directeur Général de Crédit Agricole Covered Bonds et Président Directeur Général de Sigma 22.

(4) Depuis le 18 décembre 2009, Monsieur Vincent ROBILLARD est également devenu Administrateur de la Société de Financement de l'Économie Française. Par ailleurs, Monsieur Vincent ROBILLARD est Administrateur de Société Générale SCF.

CHAPITRE 10 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

10.1. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES OU GROUPES D'ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 3% DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2010

Groupes d'actionnaires	Nombre d'actions	Soit en %	Nombre de droits de vote	Soit en %
Crédit Agricole	5 206 559	39,70	2 130	29,26
Crédit Mutuel	4 609 568	35,16	2 636	36,21
Société Générale	1 428 946	10,90	1 090	14,97
BNP Paribas	1 135 041	8,66	866	11,90
BPCE	621 080	4,74	474	6,51
Autres actionnaires	108 806	0,84	84	1,15
Total	13 110 000	100,00	7 280	100,00

**CHAPITRE 11 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE
PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE
L'ÉMETTEUR**

11.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

BILAN

En milliers d'€

ACTIF	30/06/10	30/06/09	31/12/09
CAISSE, BANQUES CENTRALES	2	1	2
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	213 816	157 449	144 500
- Comptes à vue	67 145	74 803	74 532
- Comptes à terme	146 241	82 365	69 792
- Intérêts courus	430	281	176
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	43 120 263	41 339 142	40 481 263
- Certificats de dépôts	165 000	210 000	215 000
- Billets de mobilisation	42 175 246	40 346 036	39 537 388
- Intérêts courus	780 017	783 106	728 875
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	4	4	4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37	22	18
- Mobilier de bureau	2	1	1
- Agencements	22	3	4
- Matériel divers	11	12	11
- Matériel bureautique	2	6	2
AUTRES ACTIFS	372	643	285
COMPTES DE RÉGULARISATION	282	187	95
TOTAL	43 334 782	41 497 448	40 626 167

BILAN

En milliers d'€

PASSIF	30/06/10	30/06/09	31/12/09
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	42 954 087	41 128 536	40 264 966
- Emprunts obligataires	42 175 246	40 346 036	39 537 388
- Intérêts courus	778 841	782 500	727 578
AUTRES PASSIFS	217	227	127
COMPTES DE RÉGULARISATION	166	316	164
PROVISIONS	143	125	129
DETTES SUBORDONNÉES	170 116	157 972	150 274
- Emprunts subordonnés	169 286	156 627	148 084
- Intérêts courus	830	1 345	2 190
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	2 566	2 526	2 566
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	207 487	207 746	207 941
- Capital souscrit	199 928	199 928	199 928
- Prime d'émission	4 415	4 415	4 415
- Réserve légale	3 030	3 000	3 000
- Report à nouveau	44	9	9
- Résultat de l'exercice	70	394	589
TOTAL	43 334 782	41 497 448	40 626 167

HORS BILAN

En milliers d'€

ENGAGEMENTS REÇUS	30/06/10	30/06/09	31/12/09
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 107 807	2 032 332	1 982 082
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	50 385	80 702	82 630

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'€

	30/06/10	30/06/09	31/12/09
+ Intérêts et produits assimilés	863 918	849 722	1 745 734
- sur opérations avec les établissements de crédit			
. comptes à vue	123	511	642
. comptes et prêts à terme	465	699	1 032
. titres reçus en pension livrée	147	0	163
- sur obligations et autres titres à revenu fixe			
. certificats de dépôts, BMTN	1 363	1 697	3 270
. billets de mobilisation	861 820	846 815	1 740 627
- Intérêts et charges assimilées	-862 797	-848 160	-1 742 980
- sur opérations avec les établissements de crédit			
. emprunts subordonnés	-830	-1 345	-2 190
. avances du § 5.3 du règlement intérieur	-147	0	-163
- sur obligations et autres titres à revenu fixe			
. coupons courus	-861 820	-846 815	-1 740 627
- Commissions (charges)	-2	-1	-4
+ Autres produits d'exploitation bancaire	40	0	2
PRODUIT NET BANCAIRE	1 159	1 561	2 752
- Charges générales d'exploitation	-1 039	-965	-1 818
- Frais de personnel	-577	-584	-1 090
- Autres frais administratifs			
. impôts et taxes	-174	-84	-160
. services extérieurs	-288	-297	-568
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-9	-7	-16
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	111	589	918
+/- Coût du risque	0	0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	111	589	918
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	-1	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	111	588	918
+/- Résultat exceptionnel	0	0	0
- Impôt sur les sociétés	-41	-194	-289
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0	-40
RÉSULTAT NET	70	394	589

ANNEXE

PRÉSENTATION DES COMPTES PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

NOTE 1 - Présentation des comptes

Les comptes de la CRH ont été établis et présentés conformément aux principes comptables généralement admis et aux dispositions réglementaires applicables aux entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière en France.

Les états financiers de synthèse au 30 juin 2010 ont été établis conformément au règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

NOTE 2 - Principes comptables et méthode d'évaluation

A - Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont enregistrés dans un compte "Dettes représentées par un titre" pour leur prix d'émission. Lorsque le prix d'émission est différent du prix de remboursement, l'étalement de la différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

L'amortissement actuariel est un amortissement non linéaire calculé sur la base d'un taux d'intérêt effectif (TIE). Le TIE est le taux d'actualisation qui permet de rendre égale la valeur comptable de l'instrument financier et la somme actualisée des flux de trésorerie qu'il engendrera jusqu'à son échéance.

Une annuité d'amortissement actuariel est égale à la différence entre le flux de la période calculé au taux nominal et le flux actuariel calculé en appliquant le TIE au prix amorti actuariel obtenu à l'issue de la précédente période de calcul.

À chaque emprunt obligataire émis sont rattachés des frais spécifiques. Parmi eux, sont distingués ceux générés par chaque émission nouvelle (commissions d'émission, redevance AMF, frais d'admission à la cote, frais de publicité) et ceux relatifs à la gestion de l'encours obligataire (service financier, service des titres, abonnement annuel de cotation à EURONEXT Paris).

Quelle que soit leur nature, ces frais sont pris en charge par les emprunteurs. Les premiers leur sont imputés au prorata de la part prise dans l'émission nouvelle et réglés sans délai. Les autres, payés annuellement, sont ventilés en fonction de leur part dans chaque gisement obligataire.

B - Opérations sur titres

La dénomination «Opérations sur titres» s'applique aux valeurs mobilières, aux bons du Trésor et autres titres de créances négociables, aux instruments du marché interbancaire et, d'une manière générale, à toutes les créances représentées par un titre négociable sur un marché.

Les titres sont classés dans les comptes annuels en fonction de la nature des revenus, fixes ou variables, alors que la classification comptable se fonde sur l'intention qui a présidé à leur acquisition ou à leur reclassement.

Le portefeuille titres détenu par la CRH est composé pour l'essentiel, de titres à revenu fixe : les billets de mobilisation souscrits par ses actionnaires. Accessoirement, la CRH peut détenir des certificats de dépôts correspondant à des opérations de placement de trésorerie pour de courtes durées.

Les billets de mobilisation sont comptabilisés en titres d'investissement. En effet, conformément au règlement n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ils sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance et font l'objet d'un financement adossé et affecté (les emprunts obligataires). L'équivalence en durée et en taux est totale. De ce fait, les billets sont enregistrés à l'actif pour leur prix d'acquisition. Ce prix est égal au prix d'émission des obligations correspondantes inscrites au passif.

Lorsque le prix d'acquisition est différent du prix de remboursement, l'étalement de la différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle, rigoureusement dans les mêmes conditions que pour les emprunts obligataires.

Les cessions de titres d'investissement concernent uniquement des remboursements anticipés de billets de mobilisation, par livraison des obligations connexes par les actionnaires concernés ou par le rachat des obligations connexes par la CRH dans le cadre d'une offre publique d'échange. Dans le cas d'une offre publique d'échange, en contrepartie de ces cessions, la CRH acquiert de nouveaux billets de mobilisation adossés aux obligations connexes émises lors de l'offre publique d'échange. La CRH n'a pas procédé à de telles opérations au cours des trois dernières années.

Ces cessions sont sans incidence sur les résultats de la CRH.

Les certificats de dépôts sont comptabilisés en titres de placement.

C - Fonds pour risques bancaires généraux

Conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ces fonds sont dotés, à la discrétion des dirigeants, au moyen d'une provision réglementée pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long terme, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité de prêts de la CRH.

Ils peuvent être repris pour couvrir la concrétisation de ces risques au cours d'un exercice.

D – Participations et autres titres détenus à long terme

Conformément aux préconisations de la Commission Bancaire (lettre d'information BAFI n° 2007-01), le certificat d'association au fonds de garantie des dépôts est comptabilisé en participations et autres titres détenus à long terme.

E – Immobilisations

Dans le cadre des dispositions comptables en matière d'immobilisations (règlements n°s 2002-10 et 2003-12 du Comité de la Réglementation Comptable), les immobilisations figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition. Les plans d'amortissement sont calculés à partir des taux admis par l'administration fiscale.

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels qui sont amortis linéairement sur 12 mois.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée de vie prévue de leur utilisation :

- mobilier de bureau	10 ans	mode linéaire
- aménagements, installation	5 à 15 ans	mode linéaire
- matériel de bureau	5 à 10 ans	mode linéaire et dégressif fiscal
- matériel informatique	3 ans	mode dégressif fiscal

F – Indemnités de départ à la retraite

Les pensions de retraite perçues par les salariés de la CRH à l'issue de leur vie professionnelle sont servies par la Sécurité Sociale et pour la part complémentaire, par des organismes tiers qui opèrent la répartition des cotisations.

La part patronale de ces cotisations est comptabilisée en charges au fur et à mesure de leur appel, dans chaque exercice concerné. En outre, la CRH verse aux salariés partant à la retraite, une indemnité de fin de carrière dont le montant est fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

NOTE 3- Les billets de mobilisation et les emprunts obligataires

Les billets de mobilisation représentent les titres de créances de la CRH correspondant à ses opérations de prêts. Les emprunts obligataires correspondent à ses opérations d'emprunts.

Le regroupement tant à l'actif qu'au passif des différents postes du bilan concernant ces opérations, permet de constater leur parfait adossement et l'équivalence de leur montant.

En milliers d'€

	Au 30/06/10		Au 30/06/09		Au 31/12/09	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
OPÉRATIONS SUR TITRES						
- obligations et autres titres à revenus fixes						
. billets de mobilisation (*)	42 175 246		40 346 036		39 537 388	
. intérêts courus non-échus sur les billets de mobilisation	778 841		782 500		727 578	
- dettes représentées par un titre						
. emprunts obligataires (*)		42 175 246		40 346 036		39 537 388
. intérêts courus non échus sur les emprunts obligataires		778 841		782 500		727 578
TOTAL	42 954 087	42 954 087	41 128 536	41 128 536	40 264 966	40 264 966

(*) montants en valeur nominale :

En milliers d'€

	Au 30/06/10		Au 30/06/09		Au 31/12/09	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
OPÉRATIONS SUR TITRES						
- obligations et autres titres à revenus fixes						
. billets de mobilisation	42 156 131		40 646 631		39 641 631	
- dettes représentées par un titre						
. emprunts obligataires		42 156 131		40 646 631		39 641 631
TOTAL	42 156 131	42 156 131	40 646 631	40 646 631	39 641 631	39 641 631

NOTE 4 - Ventilation des créances et des dettes selon leur durée restant à courir

En milliers d'€

CRÉANCES	Au 30/06/10	Au 30/06/09	Au 31/12/09
Établissements de crédit dépôts à terme			
- moins de trois mois	17 430	48 554	35 980
- de trois mois à un an	93 811	33 811	13 811
- de un à cinq ans	35 000	0	20 000
TOTAL	146 241	82 365	69 791
Certificat de dépôts et BMTN			
- moins de trois mois	55 000	25 000	155 000
- de trois mois à un an	60 000	185 000	60 000
- de un à cinq ans	50 000	0	0
TOTAL	165 000	210 000	215 000
Billets de mobilisation			
- moins de trois mois	0	0	1 249 616
- de trois mois à un an	9 417 300	6 410 059	6 244 054
- de un an à cinq ans	8 896 218	12 800 415	12 445 937
- plus de cinq ans	23 861 728	21 135 562	19 597 781
TOTAL	42 175 246	40 346 036	39 537 388

En milliers d'€

DETTES	Au 30/06/10	Au 30/06/09	Au 31/12/09
Emprunts obligataires			
- moins de trois mois	0	0	1 249 616
- de trois mois à un an	9 417 300	6 410 059	6 244 054
- de un an à cinq ans	8 896 218	12 800 415	12 445 937
- plus de cinq ans	23 861 728	21 135 562	19 597 781
TOTAL	42 175 246	40 346 036	39 537 388

NOTE 5 - Autres actifs, autres passifs, comptes de régularisation

En milliers d'€

ACTIF	Au 30/06/10	Au 30/06/09	Au 31/12/09
Débiteurs divers	372	643	285
État – impôt sur les sociétés	144	504	217
Etat – taxe professionnelle			4
Frais avancés pour le compte des emprunteurs	134	96	20
Dépôts de garantie auprès du Fonds de Garantie des Dépôts	18	16	17
Autres dépôts de garantie et divers	76	27	27
Autres charges payées d'avance	282	187	95
TOTAL	654	830	380

En milliers d'€

PASSIF	Au 30/06/10	Au 30/06/09	Au 31/12/09
Créditeurs divers	217	227	127
État – impôt sur les sociétés	0	0	0
État – TVA à reverser	0	0	2
Organismes sociaux et taxe sur les salaires	122	137	100
Divers créditeurs	95	90	25
Charges à payer	166	316	164
Personnel et charges connexes	94	67	109
Impôt sur les sociétés estimé au 30/06	41	192	0
Autres charges à payer	31	57	55
TOTAL	383	543	291

NOTE 6 – Provisions

En milliers d'€

	Solde au 30/06/09	+Dotations -Reprises	Solde au 31/12/09	+Dotations -Reprises	Solde au 30/06/10
Provision pour indemnités de départ en retraite (note 16)	125	4	129	14	143

NOTE 7 - Fonds propres et fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'€

	Solde au 30/06/09	+Augmentation -Diminution	Solde au 31/12/09	+Augmentation -Diminution	Solde au 30/06/10
Capital souscrit	199 928	0	199 928	0	199 928
Prime d'émission	4 415	0	4 415	0	4 415
Réserve légale	3 000	0	3 000	30	3 030
Report à nouveau	9	0	9	35	44
Fonds pour risques bancaires généraux	2 526	40	2 566	0	2 566
TOTAL	209 878	40	209 918	65	209 983

L'évolution des fonds propres reprise dans ce tableau résulte de l'affectation du résultat de l'exercice 2009 et de la dotation aux fonds pour risques bancaires généraux de l'exercice 2009.

Le capital de la CRH est entièrement souscrit. La valeur nominale de l'action est de 15,25 euros. Le nombre total d'actions émises s'établit à 13 110 000.

NOTE 8 - Les emprunts subordonnés

Conformément aux statuts, les actionnaires sont tenus d'apporter à la société les fonds propres nécessaires au respect de la réglementation bancaire.

Dans le calcul du ratio de solvabilité, les fonds propres sont constitués des fonds propres de base (note 7) et des fonds propres complémentaires que sont les emprunts subordonnés contractés auprès des actionnaires au prorata de leurs encours.

Le cas échéant, ces emprunts subordonnés doivent permettre à la CRH de faire face à la survenance de pertes et de poursuivre alors son activité dans le respect de la réglementation bancaire.

Leur remboursement doit s'effectuer au fur et à mesure de l'amortissement des risques correspondants, dans la mesure où il ne remet pas en cause le respect des ratios prudentiels. En cas de liquidation de la CRH, il n'interviendrait qu'après désintéressement complet de tous les autres créanciers.

Leur rémunération se compose d'une partie fixe et d'une partie variable dont le montant est fonction des résultats de l'exercice écoulé. Cette rémunération n'est versée que dans la mesure où les résultats de l'exercice restent positifs après son imputation.

Compte tenu de ces dispositions, les fonds provenant de ces emprunts sont admis par la Commission Bancaire dans la catégorie des fonds propres complémentaires, définie à l'article 4 c du règlement n° 90-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Le tableau ci-dessous retrace les variations globales des emprunts subordonnés depuis le 30 juin 2009 :

En milliers d'€	
Libellé	Montant
Situation au 30 juin 2009	156 627
Augmentation	
- versements consécutifs aux acquisitions de billets de mobilisation	19 210
Diminution	
- remboursements consécutifs à des remboursements contractuels de billets de mobilisation	-27 753
Situation au 31 décembre 2009	148 084
Augmentation	
- versements consécutifs aux acquisitions de billets de mobilisation	48 152
Diminution	
- remboursements consécutifs à des remboursements contractuels de billets de mobilisation	-26 779
- remboursements consécutifs à l'affectation du résultat 2009	-131
- remboursements consécutifs à la dotation 2009 au fonds pour risques bancaires généraux	-40
Situation au 30 juin 2010	169 286

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN

NOTE 9 - Engagements de financement reçus d'établissements de crédit

Conformément aux statuts, les établissements de crédit actionnaires sont tenus de fournir à la CRH les avances de trésorerie nécessaires à son fonctionnement dans la limite de 5% de l'encours. Les dispositions du règlement intérieur, approuvé le 27 février 1996 par l'assemblée générale des actionnaires, formalisent cet engagement.

Au 30 juin 2010, le montant de l'engagement reçu s'élève à 2 107 806 550 euros.

NOTE 10 - Engagements de garanties reçus d'établissements de crédit

Certains billets de mobilisation détenus par la CRH ont reçu l'aval d'un établissement de crédit tant en capital qu'en intérêts.

	En milliers d'€		
	Au 30/06/10	Au 30/06/09	Au 31/12/09
Montant en capital (valeur nominale)	50 000	80 000	80 000
Intérêts courus non échus	385	702	2 630
TOTAL	50 385	80 702	82 630

NOTE 11 - Autres garanties reçues

Chaque billet de mobilisation est garanti en capital et intérêts par le nantissement d'un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au Logement garantis, soit par une hypothèque de premier rang ou une sûreté immobilière conférant une garantie équivalente, soit par un cautionnement consenti par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation dont relève l'établissement de crédit émetteur du billet.

Au 30 juin 2010, le montant estimé du portefeuille de créances nanties au profit de la CRH s'élève à 62,1 milliards d'euros.

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 12 - Produits et charges d'exploitation bancaire

A - Analyse du résultat des opérations de prêts et d'emprunts

Il est rappelé que la CRH prête dans les mêmes conditions de taux et de durée les capitaux qu'elle emprunte sur le marché financier. Elle ne prélève donc pas de marge sur ses opérations.

Pour faciliter l'analyse de ses résultats, il convient donc de regrouper les produits et les charges concernant les opérations de prêts et d'emprunts afin d'observer l'équivalence de leur montant.

En milliers d'€

	Au 30/06/10		Au 30/06/09		Au 31/12/09	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Intérêts						
Sur emprunts obligataires	861 820		846 815		1 740 627	
Sur billets de mobilisation		861 820		846 815		1 740 627
TOTAL	861 820	861 820	846 815	846 815	1 740 627	1 740 627

Ces flux n'ont aucune incidence sur les résultats de la CRH.

B - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Pour le premier semestre 2010, les autres produits comprennent deux composantes principales :

1) D'une part, les intérêts des placements des fonds propres sur le marché monétaire en dépôts à vue, en certificats de dépôts, en dépôts à terme et bons à moyen terme négociable à taux fixe d'une durée généralement inférieure à 24 mois ou en dépôts à terme à taux révisable de maturité ne dépassant pas trois ans. Leur évolution d'un exercice à l'autre dépend étroitement du niveau moyen des taux sur ce marché. Ainsi ces produits représentent un taux de rendement de 1,08% de l'encours moyen des capitaux placés au cours du premier semestre 2010 (1,65% pour le premier semestre 2009, 1,37% pour l'année entière 2009).

2) D'autre part, les intérêts des opérations de placement, dans le cadre de prises en pension livrée, des avances appelées par la CRH auprès des actionnaires selon les dispositions du § 5.3. du règlement intérieur visant à sécuriser les échéances de remboursement des obligations.

La rémunération de ces avances figure dans les charges d'exploitation bancaire au côté des intérêts servis aux actionnaires en rémunération des emprunts subordonnés contractés par la CRH.

Pour ces derniers, conformément aux dispositions du contrat, cette rémunération se décompose en deux fractions :

. une rémunération fixe calculée chaque trimestre au taux moyen trimestriel du marché interbancaire au jour le jour réduit de 5%, sans toutefois pouvoir être inférieure à 1% ; celle-ci

s'élève à 778 872,45 euros au 30 juin 2010 (826 513,04 euros au 30 juin 2009, 1 620 936,34 euros au 31 décembre 2009),

. une rémunération variable dont le montant fixé par le conseil d'administration en fonction des résultats de l'exercice écoulé s'élève à 50 786,76 euros au 30 juin 2010 (518 552 euros au 30 juin 2009, 569 326,08 euros au 31 décembre 2009).

Le taux moyen de rémunération des emprunts subordonnés s'établit ainsi à 1,08% au cours du premier semestre 2010. Il s'agit d'un taux estimé. Ce même taux était estimé à 1,65% pour le premier semestre 2009 pour s'établir définitivement à 1,37% pour l'année entière 2009.

En milliers d'€

	Au 30/06/10	Au 30/06/09	Au 31/12/09
Intérêts sur opérations de trésorerie	588	1 210	1 674
Produits courus sur certificats de dépôts et BMTN	1 363	1 697	3 270
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	147	0	163
Autres produits	40		2
A - Total des autres produits d'exploitation bancaire	2 138	2 907	5 109
Rémunération des emprunts subordonnés	830	1 345	2 190
Intérêts des avances du 5.3. du règlement intérieur	147	0	163
Divers intérêts et charges	0	0	2
Commissions sur opérations sur titres	2	1	2
B - Total des autres charges d'exploitation bancaire	979	1 346	2 357
PRODUIT NET BANCAIRE	1 159	1 561	2 752

Les autres produits correspondent au montant de la rémunération de la CRH dans le cadre de la convention signée avec la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) pour assurer le suivi et le contrôle du service de sa dette et de la gestion de ses garanties.

NOTE 13 - Autres charges ordinaires

Les frais de gestion de la CRH s'élèvent globalement, après dotations aux amortissements, à 1,05 million d'euros au 30 juin 2010 (1 million d'euros au 30 juin 2009 et 1,83 million d'euros au 31 décembre 2009).

Rapportés à l'encours moyen des prêts accordés aux actionnaires, ils représentent un taux de charge annuel de 0,0052% au 30 juin 2010 (0,0050% au 30 juin 2009, 0,0046% au 31 décembre 2009).

Le détail des principaux postes est le suivant :

En milliers d'€

	Au 30/06/10	Au 30/06/09	Au 31/12/09
Traitements et salaires	351	375	691
Charges de retraite (1)	51	39	77
Autres charges sociales	126	123	234
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	49	47	88
Total des frais de personnel	577	584	1 090
Impôts et taxes	174	84	160
Locations	65	79	160
Autres services extérieurs et frais divers de gestion	223	218	408
Total des autres frais administratifs	288	297	568
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	6	0	1
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	3	7	15
Total des dotations aux amortissements	9	7	16

(1) y compris la dotation pour indemnités de départ en retraite de 14 000 euros au 30 juin 2010.

NOTE 14 - Impôt sur les sociétés

L'impôt estimé au titre des résultats intermédiaires au 30 juin 2010 s'élève à 41 492 euros et porte uniquement sur des opérations ordinaires.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 15 - Effectifs

L'effectif moyen du personnel est de huit salariés sur les six premiers mois de l'exercice.

NOTE 16 - Provision pour indemnités de départ en retraite

Le montant de la provision constituée en couverture des indemnités de départ en retraite prévues par la loi, qui s'élève à 143 000 euros, couvre l'intégralité de l'engagement de la CRH évalué au 30 juin 2010.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE			
en milliers d'€	Au 30/06/10	Au 30/06/09	Au 31/12/09
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation			
Résultat net avant impôts	111	586	876
Éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Dotations nettes aux amortissements	9	7	16
Dotations nettes aux provisions	14	0	44
Autres éléments non monétaires	-1 718	-2 139	-1 747
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	-1 695	-2 132	-1 687
Variations des opérations avec les établissements de crédit :			
Augmentation des dépôts à terme	-256 476	-534 436	-734 512
Dépôts à terme arrivés à échéance	230 026	447 265	654 914
Variations des actifs et passifs non financiers :			
Autres actifs	57	-37	33
Autres passifs	90	-353	-454
Impôts versés	-144	-504	-504
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-26 447	-88 065	-80 523
Flux net de trésorerie absorbée par l'activité opérationnelle (A)	-28 031	-89 611	-81 334
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-22	-8	-13
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et financières	-12	0	0
Trésorerie nette absorbée par les opérations d'investissement (B)	-34	-8	-13
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement			
Produit d'émission d'emprunts obligataires	5 821 638	2 809 300	5 287 643
Remboursement d'emprunts obligataires	-3 150 500	0	-3 265 000
Acquisition de titres d'investissement (billets de mobilisation)	-5 821 638	-2 809 300	-5 287 643
Titres d'investissement arrivés à échéance	3 150 500	0	3 265 000
Produit d'émission d'emprunts subordonnés	54 805	29 763	48 796
Remboursement d'emprunts subordonnés	-33 603	-6 460	-34 035
Dividendes versés	-524	-3 671	-3 671
Trésorerie nette générée par les opérations de financement (C)	20 678	19 632	11 090
Effet des fluctuations des taux de change (D)	0	0	0
Variation nette de la trésorerie (A + B + C + D)	-7 387	-69 987	-70 257
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	74 534	144 791	144 791
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	67 147	74 804	74 534
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-7 387	-69 987	-70 257

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité de la CRH, de niveau comparable dans le référentiel «Bâle I» et «Bâle II», s'établit à 8,66% au 30 juin 2010. Il était de 8,67% au 30 juin 2009 et de 8,69% au 31 décembre 2009. Le calcul du ratio "Bâle II" est effectué en utilisant la méthode standard pour le risque de crédit et l'approche de base pour le risque opérationnel.

11.4. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations financières datées du 30 juin 2010 sont les dernières à avoir été vérifiées.

11.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

La CRH n'a pas publié d'informations trimestrielles ou semestrielles depuis la date des états financiers au 30 juin 2010.

11.6. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative non reflétée dans les comptes arrêtés au 30 juin 2010 sur la situation financière, l'activité, la rentabilité ou les résultats de la CRH.

De même, à la date de dépôt du présent document, aucune procédure judiciaire, gouvernementale, réglementaire, fiscale ou d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la CRH n'est en cours.

11.7. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION DE L'ÉMETTEUR

Il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent ou susceptibles d'avoir une incidence significative non reflétée dans les comptes arrêtés au 30 juin 2010 sur la situation financière, l'activité, la rentabilité ou les résultats de la CRH.

CHAPITRE 14 - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les prospectus, les documents de référence (qui contiennent les statuts) et leurs actualisations peuvent être consultés sur le site internet de la CRH :

<http://www.crh-bonds.com>

Ces documents peuvent être obtenus gratuitement et sans engagement
en les demandant à la CRH,

par téléphone au 33 (0)1 42 89 49 10

par télécopie au 33 (0)1 42 89 29 67

par courriel adressé à crh@crh-bonds.com

ou par courrier à l'adresse suivante :

**CRH
Caisse de Refinancement de l'Habitat
35 rue La Boétie
75008 PARIS**

L'acte constitutif de la société peut être consulté en version papier au siège social de la
société.